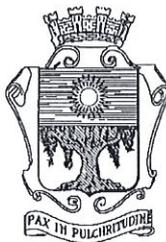


AR PREFECTURE

006-210600110-20191213-DM2019__57-DE
Reçu le 16/12/2019



VILLE DE BEAULIEU SUR MER

ALPES-MARITIMES -06310-

DECISION MUNICIPALE

Prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°: 2019/57

DATE D’AFFICHAGE : 13 DEC. 2019

OBJET : MARCHE PUBLIC ALLOTI – SOUSCRIPTION DES CONTRATS D’ASSURANCE – DECISION

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU le budget primitif,

VU la délibération du 07 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu Sur Mer a délégué à Monsieur le Maire, sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de certaines matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant qu'il a été lancé une consultation alloti à procédure adaptée portant sur un marché public d'assurance.

Considérant que ce marché public porte sur les lots suivants :

- Lot n°1 : Assurance Dommages aux Biens et risques divers
- Lot n°2 : Assurance Responsabilité Civile
- Lot n°3 : Assurance Flotte automobile
- Lot n°4 : Assurance Protection Juridique de la commune
- Lot n°5 : Assurance Protection Juridique des agents et des élus

DECIDE

Article 1^{er} : La passation et la signature des contrats, pour chaque lot ci-dessous, avec les candidats suivants :

- Lot n°1 « Assurance Dommages aux Biens et risques divers » : SMACL ASSURANCES, sise 141, avenue Salvador Allende 79031 NIORT, pour un montant annuel de prime H.T d'un montant de 4952,10 €,
- Lot n°2 « Assurance Responsabilité Civile » : groupement PARIS NORD ASSURANCE / AREAS DOMMAGES, sis 159 rue du Faubourg Poissonnière 75 009 PARIS, pour un montant annuel de prime H.T d'un montant de 1791,25 €,

AR PREFECTURE

006-210600110-20191213-DM2019__57-DE
Reçu le 16/12/2019



- Lot n°3 « Assurance Flotte automobile » : SMACL ASSURANCES, sise 141, avenue Salvador Allende 79031 NIORT, pour un montant annuel de prime H.T de 5319,58 € (solution de base) + 250 € (option mission collaborateurs)
- Lot n°4 « Assurance Protection Juridique de la commune » : SMACL ASSURANCES, sise 141, avenue Salvador Allende 79031 NIORT pour un montant annuel de prime H.T d'un montant de 800 €,
- Lot n°5 « Assurance Protection Juridique des agents et des élus » : groupement PARIS NORD ASSURANCE / AREAS DOMMAGES, sis 159 rue du Faubourg Poissonnière 75 009 PARIS pour un montant annuel de prime H.T de 176,37 €.

Article 2 : La durée du contrat est de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2020.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Beaulieu Sur Mer, le 13 DEC. 2019

Le Maire,
Roger ROUX

